

Lille, vendredi 6 avril 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Destinataire in fine

Rectorat

Bureau ASH

Affaire suivie par
RATAJ David
Conseiller technique ASH
auprès de la Rectrice

Réf : JS/BD

Téléphone
03.20.15.66.87

Fax
03.20.15.65.37

Courriel
ash.rectorat@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

Objet : SEGPA - Orientation de la politique académique

Réf :

- Arrêté du 21/10/2015 modifié.
- Circulaire n° 2015-176 du 28/10/2015.
- Vademecum Académique de la SEGPA en mode inclusif

Tout au long de l'année scolaire 2016-2017, un comité de pilotage s'est réuni sur l'ensemble des problématiques liées à la SEGPA. Je vous demande de prendre en compte les orientations académiques SEGPA et de les mettre en œuvre.

1. Orientation et admission des élèves

Un axe fort de la politique académique sera de s'appuyer sur l'expertise de la CDOEA pour construire une pré-orientation en fin de cursus élémentaire, qui tiendra compte :

- ***du nécessaire respect de la notion de cycle.***
- ***du souci de préserver les possibilités d'inclusion au niveau 6^e.***

Le rôle de la CDOEA n'est plus d'identifier les élèves à orienter en SEGPA, mais de déterminer ceux pour qui l'achèvement du parcours cycle 3 nécessite, à l'instar des élèves d'ULIS, une individualisation des objectifs de formation et du parcours.

Il est également nécessaire de limiter l'effectif total des élèves préorientés en 6^e SEGPA pour faciliter la mise en œuvre de la politique inclusive. Chaque CDOEA aura à réguler le nombre d'élèves préorientés.

La CDOEA pourra s'appuyer sur des outils académiques d'aide à la décision qui seront disponibles auprès des IEN ASH (Exercices permettant de situer l'élève au regard de ses acquis scolaires).

Un tableau de bord académique des CDOEA permettra d'assurer le suivi des orientations.

2. Personnalisation des parcours au sein du collège

Un axe fort de la politique académique devra être d'inciter les équipes à construire et piloter des parcours personnalisés, notamment grâce à l'inclusion, pour amener à plus d'ambition.

Le pilotage de la SEGPA **en mode inclusif** est assuré par le chef d'établissement et le directeur de la SEGPA. La mise en œuvre du projet individualisé des élèves nécessite une étroite collaboration pédagogique de l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Des outils d'aide pour l'élaboration de parcours individuels pour les élèves repérés en grandes difficultés sont disponibles sur « Openscol » ou auprès des IEN ASH.

Des formations au PAF ou à l'initiative des chefs d'établissement seront mises en place pour accompagner les équipes.

3. Construire des parcours ambitieux

Un axe fort de la politique académique est :

- la lutte contre le décrochage au LP.**
- l'augmentation du nombre d'élèves vers la qualification et la diplomation.**

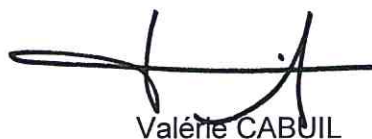
Chaque établissement devra avoir pour ambition d'amener le plus grand nombre d'élèves à obtenir le DNB Pro. Cet indicateur devra figurer dans le contrat d'objectifs de l'établissement.

Dans l'optique des parcours choisis et ambitieux, l'orientation en BAC Pro devra être encouragée. Dans cet objectif les liaisons collège-lycée seront renforcées notamment par la mise en place d'une charte académique collège-LP.

Pour accompagner les établissements plusieurs outils d'aide seront élaborés :

- vademecum parcours avenir en SEGPA ;
- ressources en ligne en matière de liaison SEGPA-LP ;
- harmonisation d'outils (convention de stage, livret de stage, suivi de cohorte, cahier des charges du stage d'immersion, etc.) ;
- tutorat individuel par des professeurs de LP pour les élèves issus de SEGPA « les plus fragiles » dans le cadre du dispositif PERSEVAL.

Ces préconisations feront l'objet d'un accompagnement qui prendra la forme d'un plan pluriannuel de visites-conseils en SEGPA et LP. Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de tous les élèves.



Valérie CABUIL

Liste des Destinataires

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,

Monsieur le Doyen des IPR,

Madame la Doyenne des IEN ET-EG,

Madame la doyenne des IEN du premier degré,

Mesdames, Messieurs les inspecteurs ASH,

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement.